

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LÉVIS, FÉVRIER 1938

No 2

LA FAMILLE CHOREL DORVILLIERS DE SAINT-ROMAIN

Mgr Tanguay fait naître François Chorel Dorvilliers dit Saint-Romain, à Saint-Nise, au diocèse de Lyon. Il n'y a pas de saint Nise au calendrier ecclésiastique. On nous assure, de plus, qu'il n'y a jamais eu de paroisse ou de commune du nom de Saint-Nise dans l'ancien diocèse de Lyon. Mgr Tanguay n'aurait-il pas lu Saint-Nize pour Saint-Nizier ? Il y a, en effet, une commune de Saint-Nizier d'Azergues, à une centaine de kilomètres de Lyon. Tout près de Saint-Nizier, se trouve la commune de Saint-Romain. Cette proximité n'expliquerait-elle pas le surnom de M. Chorel Dorvilliers ? Quand on vit loin du pays natal et qu'on y a laissé des parents et amis, on aime à se rappeler les moindres recoins parcourus dans l'enfance et on aime à en consacrer le souvenir. Que de noms français ont été ainsi transplantés ici par les premiers colons !

M. Chorel Dorvilliers, passé ici peu après 1660, s'établit aux Trois-Rivières. Le recensement de 1666 le donne comme *habitant*, probablement dans la banlieue des Trois-Rivières. Mais les goûts du jeune homme — il avait vingt-cinq ans — le portaient plutôt vers le commerce.

Après quelques années de séjour aux Trois-Rivières, il se transporta à Champlain. Arrivé ici avec sa seule énergie pour capital, il se mit à l'œuvre et devint un des grands négociants de la Nouvelle-France. D'une honnêteté scrupuleuse, il aurait voulu rencontrer la même qualité chez tous ses clients. Aussi, il fut un des amis les plus assidus

de nos tribunaux, grands et petits. Son nom apparaît plusieurs fois par année dans les paperasses de la justice royale des Trois-Rivières. Les registres du Conseil Supérieur mentionnent aussi très souvent son nom. Un marchand ne fait pas sa fortune en abandonnant ses créances, et M. Chorel Dorvilliers connaissait cet axiome.

En 1678, M. Chorel Dorvilliers fut un des « vingt principaux et plus anciens habitants de la Nouvelle-France choisis pour donner leur avis sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages ». Intéressé lui-même dans la traite avec les Sauvages, qui était peut-être la principale source de sa fortune, M. Chorel Dorvilliers se prononça, on peut le croire, en faveur de la continuation de la traite de l'eau-de-vie. D'ailleurs, cinq des citoyens consultés, seulement, se prononcèrent contre la traite. Le gouverneur Frontenac, favorable à la traite, avait bien choisi ceux dont le roi voulait avoir l'avis.

M. Chorel Dorvilliers ne se fit pas concéder de seigneuries. Il préféra acheter des terres qu'il faisait cultiver par des *engagés*. Elles lui demandaient peut-être moins de soins et lui donnaient de plus forts revenus.

M. Chorel Dorvilliers n'était pas instruit, mais il appréciait l'instruction. Tous ses fils firent leurs études au séminaire de Québec et ses filles reçurent leur instruction au couvent des Ursulines de Québec.

M. Chorel Dorvilliers décéda à Champlain le 6 janvier 1709.

Il avait épousé, aux Trois-Rivières, le 27 novembre 1663, Marie-Anne Aubuchon, fille de Jacques Aubuchon et de Mathurine Poisson. Elle décéda un an avant son mari, le 15 janvier 1708, et fut inhumée à Champlain.

De leur mariage étaient nés dix-neuf enfants dont deux seulement décédèrent en bas âge.

Enfants :

1° Anne-Charlotte née aux Trois-Rivières le 15 décembre 1664, et mariée, le 21 janvier 1682, à Jean-Baptiste Crevier. Elle décéda à Montréal le 21 novembre 1739. La famille Crevier Duvernay a donné plusieurs fils utiles à la patrie,

entre autres Ludger Duvernay, le fondateur de la société nationale Saint-Jean-Baptiste (1).

2° Edmond né à... le... 1666. M. Chorel avait rendu de nombreux services à M. Edmond de Suève, seigneur en partie de Sainte-Anne de la Pérade. Celui-ci par son testament, fait le 16 juin 1695, lui légua sa part de seigneurie et lui donna en outre : 1° une terre de cinq arpents de front sur le bord de la rivière Sainte-Anne ; 2° une autre terre de quatre arpents de front dans l'île Saint-Ignace ; 3° une autre terre de quatre arpents de front ; 4° une autre terre de deux arpents de front. Il demandait, en retour, cent messes basses pour le repos de son âme. M. de Suève décéda le 1er mars 1707, et M. Chorel entra immédiatement en possession de ses biens. Avec sa seigneurie et ses quatre terres, M. Chorel, qui n'était pas marié, aurait pu vivre parfaitement, mais il aimait la vie des bois et la traite avec les Sauvages. Il partit en 1714 pour aller faire la traite dans les Pays d'en Haut, et ses parents n'en entendirent plus parler. Fut-il tué au cours de ce voyage lointain ? Il se peut aussi qu'il se soit noyé. En tout cas, ses frères François Chorel Dorvilliers et René Chorel de Saint-Romain héritèrent de ses biens. Pendant ses quelques années de possession de la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne, M. Chorel avait eu plusieurs difficultés avec son co-seigneur, M. Tarieu de la Pérade, le mari de la belliqueuse Madeleine de Verchères (2).

3° Marie-Madeleine née à... le... 1668 et mariée, le 7 janvier 1689, à François Lefebvre Duplessis, capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Elle décéda à Montréal le 21 septembre 1712 (3).

4° Marguerite née à... le... 1670 et mariée, le 27 janvier 1695, à Guillaume de Lorimier, capitaine dans les troupes du détachement de la marine. C'est le premier ancêtre canadien de la belle famille de Lorimier qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Madame de Lorimier décéda à Montréal le 28 mars 1736 (4).

(1) Sur la famille Crevier Duvernay, on peut consulter une étude de Benjamin Sulte dans la *Revue canadienne* de 1908 et différents articles de M. E.-Z. Massicotte, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

(2) A consulter sur ces procès la *Famille Tarieu de Lanaudière et Madeleine de Verchères, plaidaise*.

(3) Sur la famille de M. Lefebvre consulter notre *Famille Lefebvre Duplessis-Faber*.

(4) M. E.-Z. Massicotte a publié une généalogie complète de la famille de Lorimier dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

5° Marie-Renée née à . . . le . . . 1672 et mariée, le 17 février 1692, à Jacques Le Picard Dumesny Noré, capitaine dans les troupes de la marine. Elle décéda à Québec le 3 mai 1717 (1).

6° Jeanne née à . . . le 10 septembre 1674. Elle prit le voile à l'âge de quinze ans, en 1690, au monastère des Ursulines de Québec et reçut le nom de Sainte-Ursule. Elle décéda le 10 octobre 1745, ayant passé cinquante-cinq ans dans la pratique constante de toutes les vertus. « Elle fut longtemps employée en qualité de maîtresse de classe, mais dans les dernières années, les infirmités la réduisirent à ne pouvoir plus suivre les exercices communs. Comme elle avait une belle mémoire, elle l'employait à se rappeler de saintes pensées et à se tenir dans une intime union avec Dieu. Sa dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, à la Sainte Vierge et à saint Joseph lui a mérité bien des grâces surtout celle d'un si parfait détachement qu'elle désirait ardemment la dissolution de son corps, pour se perdre en son souverain Bien. »

7° Françoise née à Champlain le . . . octobre 1676. Elle suivit sa sœur au monastère des Ursulines de Québec et reçut le nom de Françoise du Sacré-Cœur de Jésus. Elle décéda le 20 décembre 1735. Elle avait passé quarante-deux ans en religion, dans une ferveur qui n'avait fait que s'accroître avec les années. « C'était un cœur délicat et généreux, qui se reprochait les plus légères imperfections comme de grandes infidélités, et qui n'en pouvait jamais faire assez pour honorer la très-digne Mère de Dieu. »

8° Jacqueline née à . . . le . . . 1677 et mariée, à Champlain, le 25 novembre 1694, à Joseph-Antoine du Fresnel, sieur de la Pipardière, seigneur de Viette, lieutenant dans les troupes et commandant au fort Rolland, à Lachine. Mme du Fresnel de la Pipardière décéda à Montréal le 17 août 1707. Elle avait eu sept enfants (2).

9° Jean-François né à Champlain le 24 août 1680. C'est lui qui continua le commerce de son père. Il fut élu tuteur de ses frères et sœurs mineurs à la mort de leurs père et mère, et il dut plaider avec eux lorsqu'ils vinrent en âge. Ceux-ci

(1) On trouvera l'histoire de la famille Le Picard Dumesny Noré dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XLI, p. 65.

(2) La famille Fresnel de la Pipardière avait été anoblie dès 1470. A consulter sur cette famille un article de Régis Roy dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1917.

l'accusaient d'avoir agi très indécemment avec eux en se faisant céder plusieurs de leurs propriétés à des prix bien au-dessous de leur valeur. A la disparition de son frère aîné, M. Chores Dorvilliers hérita de ses biens et de sa seigneurie de Sainte-Anne conjointement avec son frère René. Un peu plus tard, il se fit céder par son frère tous ses droits en la succession de leur frère aîné. Il plaida pendant plusieurs années avec M. Tareu de la Pérade, propriétaire de l'autre moitié de la seigneurie de Sainte-Anne. M. de la Pérade et sa digne moitié, Madeleine de Verchères, n'étaient pas des voisins commodes. M. Chores Dorvilliers eut au moins six ou sept procès assez compliqués avec eux. Il décéda à Montréal le 13 août 1735. M. Chores Dorvilliers avait épousé, le 20 août 1711, Marie Couillard, fille de Jacques Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud, et d'Élisabeth Lemieux. Du mariage Chores Dorvilliers-Couillard naquirent trois enfants. L'un d'eux, Pierre-François, épousa Marie-Joseph Lambert et eut plusieurs enfants. Nous ignorons si la famille de Pierre-François Chores Dorvilliers s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

10° Marie-Josette née à Champlain le 30 septembre 1682 et mariée, le 29 août 1705, à Étienne Pezard de la Touche, seigneur de Champlain, fils d'Étienne Pezard de la Touche et de Madeleine Mulois. Il décéda le 3 janvier 1723, et sa veuve lui survécut jusqu'à 1749. Ils avaient eu neuf enfants.

11° Jean-Baptiste né à Champlain le 7 juin 1684 et décédé au même endroit le 24 juillet 1684.

12° René né à Champlain le 29 juin 1685. Il prit le nom de Chores de Saint-Romain. Il se livra d'abord au commerce. Le 29 juillet 1730, il recevait une commission de notaire royal pour toute l'étendue du gouvernement de Montréal. M. Chores de Saint-Romain décéda à la Pointe-aux-Trembles (Montréal) le 29 décembre 1732. Son greffe est conservé aux Archives Judiciaires de Montréal. Il avait épousé, le 11 février 1714, Marie-Joseph Biron et en avait eu plusieurs enfants. Cette famille s'est-elle perpétuée ? Nous l'ignorons.

13° Louis-Charles né à Champlain le 27 octobre 1686. En 1709, son frère René Chores de Saint-Romain demande des lettres d'émancipation pour lui-même et son frère Louis. Il dit que ce dernier est âgé de 22 ans. Il le nomme Chores de

Charleville. Celui-ci obtint une commission d'officier dans les troupes du détachement de la marine. Il décéda non marié, à Montréal, le 24 janvier 1712.

14° Marie-Jeanne née à Champlain le 29 septembre 1688. Elle vivait encore en 1743 et demeurait avec son neveu, l'abbé Dumesny Noré, à Québec.

15° Marie-Louise née à Champlain le 11 novembre 1689. Comme ses sœurs aînées, elle s'enferma dans un cloître. Ses sœurs avaient choisi le monastère des Ursulines de Québec. Elle préféra se consacrer au soin des malades et fit profession à l'Hôtel-Dieu de Québec, sous le nom de Mère des Séraphins, le 30 octobre 1708. Elle ne fournit pas une longue carrière puisqu'elle décéda le 11 février 1711, à l'âge de 23 ans.

16° Elisabeth née à Champlain le 1er avril 1691 et mariée, le 24 mars 1717, à Jean Mailhiot, fils de Jean Mailhiot et de Jeanne Milot. Elle décéda presque aussitôt, et M. Mailhiot se remaria à Marguerite Vacher dit Lacerte, qui lui donna une nombreuse famille.

17° Marie-Anne née à Champlain le 23 août 1691 et décédée le 25 août 1692.

18° Marie-Madeleine-Jacqueline née à Québec le 8 octobre 1694 et mariée, le 21 septembre 1714, à Jacques Gadois dit Mauger, fils de Pierre Gadois et de Marie Pontenier. Elle décéda à Montréal le 24 novembre 1750.

19° Jacques né à... le... 1698 et décédé à Montréal le 2 février 1723.

P.-G. R.

QUESTIONS

Un peu avant 1832, il y avait à Québec un hôpital qu'on appelait l'Hôpital des Émigrés. On ne peut le confondre avec l'Hôpital de la Marine puisqu'il n'existait pas encore. Dans quelle partie de Québec était situé l'hôpital des Émigrés ?

M. D.

SAINT JOSEPH, PATRON DU CANADA — UN FAUX ANNIVERSAIRE EN 1937

Au Canada, de multiples et ferventes manifestations religieuses ont marqué d'un éclat particulier le 19 mars 1937. De telles manifestations cadrent très bien avec le patriotique désir de célébrer dignement la fête patronale du pays.

Mais on a voulu voir aussi, dans le 19 mars 1937, le trois-centième anniversaire du jour où saint Joseph fut officiellement choisi pour être le patron de la Nouvelle-France. La presse canadienne annonça le « troisième centenaire de la consécration solennelle du Canada à saint Joseph » et, de fait, le 19 mars 1937, on a célébré surtout le trois-centième anniversaire du jour où ce pays fut consacré solennellement, officiellement, à saint Joseph.

Faire ainsi, du 19 mars 1937, le trois-centième anniversaire de cette solennelle et officielle consécration est-ce conforme aux données de l'Histoire? Répondre à cette question est notre unique but.

On sait qu'en 1624, saint Joseph fut proclamé, par les Pères Récollets et les habitants de la Nouvelle-France, patron de ce pays. « Nous avons fait, déclare le Père Joseph Le Caron dans sa relation de 1624, une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés et quelques sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph que nous avons choisi pour patron de ce pays, et protecteur de cette Église naissante. » (1)

Ce fait important, que nous dénommerons : l'acte de 1624, n'a jamais été mis en doute par personne. En 1924, les Canadiens en ont brillamment célébré le trois-centième anniversaire. Le 12 janvier, le cardinal Bégin, archevêque de Québec, publia un mandement pour annoncer cette célébration ; le grand événement de 1624 s'y trouve rappelé dans les termes suivants :

« L'année 1924 marqua une date importante dans l'histoire religieuse de notre pays : le trois-centième anniversaire de la proclamation de saint Joseph comme patron du Canada.

(1) Cf. LECLERCQ. *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*. Paris, 1691, vol. 1er, page 287.

« C'est aux premiers missionnaires de la Nouvelle-France, les Récollets, que revient l'honneur d'avoir choisi, par un vœu public fait à Québec le 19 mars 1624, et auquel s'associèrent tous les habitants, saint Joseph pour patron du pays et protecteur de cette Église naissante. »

Cela étant, comment s'y est-on pris pour faire du 19 mars 1937 le trois-centième anniversaire du jour où saint Joseph fut solennellement proclamé patron du Canada ?

On a invoqué le témoignage du seul historiographe qui ait cru pouvoir non pas nier l'acte de 1624 mais en suspecter la valeur. Cet historiographe est l'abbé Faillon. Voici son témoignage extrait de son : *Histoire de la colonie française du Canada*. (1)

« En prenant possession de ce pays (le Canada), les associés s'étaient réjouis dans la pensée qu'ils pourraient le consacrer tout entier à Dieu, et, sachant que les Récollets le lui avaient déjà dédié sous le patronage de saint Joseph, ils envoyèrent une image en relief de ce saint patron, qui fut placée sur l'autel de Notre-Dame-de-Recouvrance (Archives du Séminaire de Québec, manuscrit de 1645).

« Mais, comme l'adoption de saint Joseph pour premier patron du Canada n'avait pu être faite avec toutes les conditions voulues, alors que les Calvinistes dominaient dans le pays, on résolut de la renouveler avec les solennités exigées par le droit ecclésiastique.

Il fut donc arrêté que les magistrats et le peuple, de concert avec les ecclésiastiques (2), la ratifieraient de la manière la plus solennelle ; et, afin qu'il n'y manquât rien de tout ce qu'on pouvait désirer, le Souverain Pontife Urbain VIII sanctionna ce choix en accordant l'indulgence plénière le jour de la fête de ce saint patron (Relation de 1637). »

Cette première partie du texte de l'abbé Faillon, nous l'avons reproduite fidèlement, en nous permettant seulement d'y introduire des alinéas pour mieux faire ressortir les deux faits principaux allégués par cet historien : l'imperfection, la précarité de l'acte de 1624 et le renouvellement de cet acte en 1637 avec la sanction du Souverain Pontife.

C'est uniquement sur des allégations que l'on s'est basé pour lancer le projet de célébrer en 1937 le trois-centième

(1) Paris, 1865, vol. 1er, p. 290-292.

(2) Lisez : les Jésuites.

anniversaire de la consécration, dite officielle, de la Nouvelle-France à saint Joseph, et pour établir l'opportunité, la légitimité de cette célébration.

On peut parcourir la littérature qui a précédé et accompagné les solennités du 19 mars 1937, on n'y trouvera, pour les motiver, rien autre chose que ces allégations de l'abbé Faillon.

Ce procédé paraît étrange et présomptueux. Il l'est d'autant plus qu'on a oublié de contrôler les dires de l'abbé Faillon, d'en constater la solidité, la véracité. Cette opération, très nécessaire dans la circonstance, n'a certainement pas été faite ; les résultats, auxquels nous arriverons en la pratiquant, ne permettent pas d'affirmer le contraire.

Certes, l'abbé Faillon est un des excellents historiens de la Nouvelle-France ; on regrettera toujours qu'il n'ait pas eu le temps de conduire son précieux ouvrage au moins jusqu'à la conquête anglaise. Mais le savant Sulpicien aurait été le premier à protester, si on s'était avisé de le présumer infaillible. Il a pu se tromper ; tout historien peut errer une fois ou l'autre.

L'abbé Faillon ne s'est-il pas trompé en déclarant imparfait, précaire, l'acte de 1624, et en affirmant son renouvellement en 1637 ? C'est ce qu'il fallait constater ; c'est ce que nous allons voir.

L'acte de 1624 serait précaire, d'après l'abbé Faillon, parce qu'il n'aurait pas été fait « avec toutes les conditions voulues alors que les Calvinistes dominaient dans le pays ».

C'est une affirmation ; pour mériter pleine créance, elle doit être suivie de sa justification. Des preuves ? L'abbé Faillon n'en donne point. Nous le constaterons, et chacun pourra en faire autant, quand nous aurons reproduit en entier le texte de cet historien sur saint Joseph patron du Canada.

L'abbé Faillon ne détermine pas non plus la portée, beaucoup trop imprécise, de cette locution : « Les Calvinistes dominaient dans le pays. » Dominaient-ils par le nombre, par l'autorité, par la force ? Pratiquement, tout ce que peut signifier, avec raison, la trop vague formule de l'abbé Faillon, le voici :

Vers la fin de l'année 1620, des protestants obtinrent le monopole du commerce canadien, sous condition toutefois qu'ils se chargeraient des frais de l'entreprise française au

Canada ; qu'ils transporteraient en ce pays des colons, et qu'ils soutiendraient l'œuvre apostolique des missionnaires.

Maîtres du commerce, ces protestants méprisèrent leurs engagements et ne songèrent plus qu'à leurs propres intérêts. Par cupidité, ils réduisirent à l'extrême les subsides et négligèrent totalement la colonisation ; par avarice encore et par aversion, ils entravèrent l'évangélisation des sauvages. Telle fut, en résumé, la honteuse et funeste tyrannie qu'ils exercèrent sur la Nouvelle-France.

Ces protestants intervinrent-ils, d'une manière ou d'une autre, en 1624, dans le choix de saint Joseph pour patron du Canada ? Nous n'hésitons pas à répondre : non, pour les raisons suivantes :

1° Parce que l'abbé Faillon est seul à le prétendre et cela gratuitement.

2° Parce que le choix d'un patron céleste est d'ordre religieux et que, de 1621 à 1624 inclusivement, on ne voit nulle part que l'influence protestante ait troublé, d'une façon ou d'une autre, le libre exercice du culte catholique à Québec.

3° Parce que, contrairement à ce qu'insinue l'abbé Faillon, le choix de saint Joseph pour patron du Canada, résolu par qui de droit, fut fait en toute liberté, solennellement et publiquement.

Que d'un commun accord, les représentants attitrés de l'autorité civile et religieuse et les habitants aient eu le droit de faire ce choix, c'est évident pour tous.

Qu'ils l'aient fait en toute liberté, c'est encore évident. Si, en effet, ils avaient subi l'ingérence protestante, ils auraient été obligés de procéder secrètement et privément ; or ils procédèrent au choix du saint patron solennellement et publiquement.

Qu'ils aient fait ce choix solennellement et publiquement ; un témoignage de premier ordre, celui du Père Le Caron, le prouve parfaitement. Relisons cet important témoignage :

« Nous avons fait une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés et quelques sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph que nous avons choisi pour patron de ce pays et protecteur de cette Église naissante. »

Évidemment, d'après ce témoignage, le choix de saint Joseph pour patron du Canada fut fait très solennellement puisqu'il donna lieu à « une grande solennité ».

Et qui dit grande solennité, dit grande manifestation publique. A la grande solennité de 1624, tout le monde fut invité et tout le monde y prit part, même des sauvages.

Le choix du saint patron de la Nouvelle-France fut donc fait publiquement, solennellement, librement, sans aucune ingérence protestante.

4° Aucun de ceux qui ont mentionné l'acte de 1624, soit avant soit après l'abbé Faillon, n'ont parlé d'ingérence protestante, et tous ont estimé cet acte valable et définitif.

Au témoignage du cardinal Bégin, déjà cité, nous ajoutons ici les quatre suivants, nous réservant d'en rappeler d'autres plus loin.

Pour l'abbé Ferland, un des plus remarquables historiens du Canada, l'unique et définitive consécration de la Nouvelle-France à saint Joseph date de 1624. Son témoignage fait directement écho à celui du Père Le Caron : « L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs sauvages ; elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait à l'honneur de saint Joseph qui, dans cette occasion, fut choisi comme patron de la Nouvelle-France. » (1)

En 1871, le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, recommande en ces termes la dévotion à saint Joseph : « Nous avons la ferme confiance que les fidèles du diocèse s'empresseront d'honorer avec une piété croissante ce grand saint que le Canada a choisi, il y a deux siècles et demi (2), pour patron et protecteur. » Le Cardinal cite le témoignage du Père Le Caron et ajoute : « Ce sera donc une des gloires de notre Église du Canada d'avoir eu, dès son origine, pour patron et protecteur spécial, ce glorieux patriarche. » (3)

Parlant de l'acte de 1624, l'abbé Auguste Gosselin dit : « Ceci se passa en assemblée publique, convoquée spécialement par les Pères (Récollets), et par conséquent tout se fit selon les règles du droit. » (4)

Le savant éditeur des écrits de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Dom Albert Jamet, commente ainsi une phrase de cette célèbre Ursuline : « Saint Joseph avait été

(1) *Cours d'histoire du Canada*. Vol. I, Québec, 1861, p. 213.

(2) En chiffres ronds.

(3) *Mandements des évêques de Québec*. Vol. IV, p. 749.

(4) *La mission du Canada avant Mgr de Laval*. Évreux, 1909, p. 40.

choisi en 1624 par Champlain et les Récollets (les premiers missionnaires du Canada) comme premier patron de la Nouvelle-France. La solennité religieuse de la consécration du pays au saint Patriarche eut lieu à Québec. » (1)

5° Que l'acte de 1624 ait été et reste valable et définitif, et que par conséquent, il n'ait pas été vicié par l'influence protestante, l'examen de la seconde assertion de l'abbé Faillon va le prouver également.

Pour procéder à cet examen avec clarté et impartialité, et pour rendre facile à chacun le contrôle de nos conclusions, il faut reprendre et achever de reproduire le texte de l'abbé Faillon sur le prétendu renouvellement solennel, en 1637, du choix de saint Joseph pour patron de la Nouvelle-France.

« Mais comme l'adoption de saint Joseph pour premier patron du Canada n'avait pu être faite avec toutes les conditions voulues, alors que les Calvinistes dominaient dans le pays, on résolut de la renouveler avec les solennités exigées par le droit ecclésiastique.

« Il fut donc arrêté que les magistrats et le peuple, de concert avec les ecclésiastiques (2), la ratifieraient de la manière la plus solennelle; et, afin qu'il n'y manquât rien de tout ce qu'on pouvait désirer, le Souverain Pontife Urbain VIII sanctionna ce choix en accordant l'indulgence plénière le jour de la fête de ce saint patron (Relation de 1637).

« La veille, cette année 1637, on arbora le drapeau et on tira le canon pour annoncer la solennité du lendemain; et, quand la nuit fut venue, on fit, en signe de réjouissance, un feu d'artifice, le plus agréable et le plus frappant par ses variétés et son éclat qu'on eût jamais vu dans le pays. »

La description qu'en fait l'abbé Faillon ne contenant aucune allusion à saint Joseph ni au but donné par cet historien à la fête du 19 mars 1637, il est inutile de la reproduire ici.

« Tout étant ainsi disposé, M. de Montmagny (3), avec son lieutenant M. de l'Isle, et les messieurs de leur suite, sortirent du fort au commencement de la nuit, et se rendirent auprès de l'église où étaient élevés les édifices (4) dont nous

(1) *Marie de L'Incarnation. Ecrits spirituels et historiques.* Tome IIe, Paris-Québec,

(2) Lisez les Jésuites.

1930, p. 324, note a; voir aussi tome IIIe, 1935, p. 68, note 4

(3) Charles Huault de Montmagny, arrivé à Québec en juin 1636.

(4) Les pièces du feu d'artifice.

parlons. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, s'y étaient rendus pour participer à cette réjouissance publique ; et, en présence de tout ce peuple, le gouverneur alluma lui-même le feu d'artifice, dont les jets subits et les éclats de lumière étonnèrent merveilleusement les sauvages et notamment les Hurons. Le lendemain, fête de saint Joseph, l'église fut plus fréquentée encore que de coutume, et comme elle l'était au jour de Pâques, chacun bénissant Dieu d'avoir donné pour patron à la Nouvelle-France le gardien même de son divin Fils, dans la personne du glorieux saint Joseph (Relation de 1637). »

Voilà comment l'abbé Faillon a raconté le prétendu renouvellement solennel, en 1637, du choix de saint Joseph pour patron du Canada. En résumé, son texte contient deux affirmations et une description. Il affirme 1° que l'acte de 1624 étant précaire, il fut résolu, en 1637, de le renouveler et ratifier solennellement ; 2° que le Pape approuva ce renouvellement. Il décrit la fête du 19 mars 1637.

Où sont les preuves et de la précarité de l'acte de 1624 et du renouvellement de cet acte en 1637 et de la sanction pontificale ? On devrait les retracer dans la seconde partie du texte de l'abbé Faillon. Or, on n'y rencontre même pas une allusion soit à l'acte de 1624, soit à son prétendu renouvellement en 1637, soit à l'approbation du Pape.

Il est donc manifeste, qu'en parlant du patronage de saint Joseph sur la Nouvelle-France, l'abbé Faillon affirme, décrit, mais ne prouve pas. Toutefois, il indique la Relation de 1637 comme étant, d'après lui, la base de ses assertions.

Nous devons donc constater si cette Relation dit ou autorise à dire qu'en 1637 l'acte de 1624 fut solennellement renouvelé et que le Souverain Pontife sanctionna ce renouvellement.

La « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1637 », fut rédigée par le Père Paul Le Jeune, Jésuite, et imprimée l'année suivante à Rouen.

De cette Relation, nous allons reproduire et apprécier les deux passages auxquels renvoie l'abbé Faillon (1). Le

(1) Une troisième fois, l'auteur de la Relation de 1637 nomme saint Joseph, en racontant (p. 267) que le 1er mai, le gouverneur fit planter devant l'église, à Québec, un arbre orné « d'une triple couronne, au bas de laquelle il y avait trois grands cercles, l'un sur l'autre, enrichis de festons qui portaient ces trois beaux noms écrits : Jesus Maria Joseph ».

premier se trouve au chapitre I, intitulé : *des secours que l'ancienne France donne à la Nouvelle* ; le second est au chapitre II : *des bons départements de nos Français*. Voici le premier passage :

« L'affection, qu'on porte à notre colonie et à nos pauvres sauvages, n'est pas bornée par les Alpes. Sa Sainteté, nous voulant combler de ses bénédictions, nous a fait expédier cette année, des indulgences plénières pour les jours de la conception de la Sainte Vierge et de notre glorieux patron et protecteur saint Joseph. »

Il faut torturer affreusement et totalement défigurer ce texte pour lui faire dire, avec l'abbé Faillon, que « le Souverain Pontife Urbain VIII sanctionna ce choix (de saint Joseph) en accordant l'indulgence plénière le jour de la fête de ce saint patron ».

Et puis ce n'est pas une, mais deux indulgences que le Pape concède ; et le Père Le Jeune signale cette concession, non pas comme une approbation, mais comme une preuve de la bienveillance du Chef de l'Église à l'égard du Canada, des sauvages et des missionnaires.

Ce n'est pas davantage dans la formule du Père Le Jeune : « notre glorieux patron et protecteur saint Joseph », que l'abbé Faillon a pu découvrir un indice quelconque du renouvellement solennel du choix de ce saint pour patron du Canada. En donnant à saint Joseph, en 1637, le titre de patron, le Père Le Jeune n'exprime rien de nouveau, ni pour lui, ni pour ses lecteurs habituels ; il avait déjà employé ce qualificatif dans la Relation de 1636, en racontant que le gouverneur, parrain d'un sauvage, « le nomma Joseph, à l'honneur du saint époux de la Vierge, patron de la Nouvelle-France ». (1)

L'autre passage de la Relation de 1637, qu'a utilisé l'abbé Faillon et auquel il renvoie ses lecteurs, nous apprend comment, cette année-là, fut célébrée la fête patronale. Il débute par une déclaration dont le sens aura été mal saisi et la portée mésestimée par l'érudit Sulpicien :

« La fête du glorieux patriarche saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays. »

(1) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1636*. Paris, 1637, p. 6.

Cette déclaration du Père Le Jeune ne laisse nullement entrevoir le renouvellement prôné par l'abbé Faillon. Par contre, elle fait entendre clairement que la célébration solennelle de la fête patronale du Canada, était, avant 1637, un fait consacré par le temps et la dévotion populaire.

Sur le même ton, le Père Le Jeune continue : « La veille de ce jour qui nous est cher, on arbora le drapeau et fit-on jouer le canon. Monsieur le gouverneur fit faire des feux de réjouissance aussi pleins d'artifice que j'en ai guère vu en France. D'un côté on avait dressé un pau (1) sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumières, au-dessous de ce nom sacré brillaient quantité de chandelles à feu. » La description de ce feu d'artifice ne contenant pas d'autre allusion à saint Joseph, il est inutile de la reproduire ici en entier.

« Sur le soir, Monsieur le gouverneur et M. de l'Isle, et tous nos Messieurs sortirent du fort et s'envindrent auprès de l'église, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance. Les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boutefeu à Monsieur le gouverneur qui alluma cette machine, et fit dire aux sauvages, notamment aux Hurons, que les Français étaient plus puissants que les démons, qu'ils commandaient au feu et que s'ils voulaient brûler les bourgades de leurs ennemis, ils auraient bientôt fait.

« Le jour de la fête, notre église fut remplie de monde et de dévotion, quasi comme en un jour de Pâques, chacun bénissant Dieu de nous avoir donné pour protecteur, le protecteur et l'ange gardien (pour ainsi dire) de Jésus-Christ son Fils. C'est à mon avis par sa faveur et par ses mérites que les habitants de la Nouvelle-France, demeurant sur les rives du grand fleuve Saint-Laurent, ont résolu de recevoir toutes les bonnes coutumes de l'Ancienne et de refuser l'entrée aux mauvaises. »

Avec cette réflexion, qui, soit dit en passant, exprime moins une résolution des colons qu'un avis aux émigrants de France, le Père Le Jeune a terminé la description de la fête de saint Joseph en 1637.

(1) Poteau.

Au cours de cette description, il a dit que la fête patronale était une des grandes solennités de la Nouvelle-France ; que le 19 mars, date de cette fête, était chère à tous, colons et missionnaires ; que cette fête fut brillamment célébrée en 1637 ; qu'en ce jour de réjouissance publique, la dévotion fut ardente, et que chacun remercia Dieu d'avoir donné au Canada un si grand protecteur.

Il n'a pas dit ni laissé entendre que les autorités civile et religieuse délibérèrent sur l'opportunité ou la nécessité de renouveler l'acte de 1624, qu'elles résolurent de faire ce renouvellement ; qu'elles prescrivirent à tous, peuple, magistrats et missionnaires, de ratifier le choix de saint Joseph pour patron du Canada.

Il est donc évident que l'abbé Faillon a tout aussi mal compris le motif de la solennité du 19 mars 1637 qu'il a mal interprété le geste bienveillant d'Urbain VIII.

A la suite de l'abbé Faillon, d'autres ont lu et considéré la description, faite par le Père Le Jeune, de la solennité de 1637, mais ils en ont apprécié tout autrement le sens et la portée.

Les Américains, qui ont préparé l'édition anglo-française des Relations des Jésuites (1), ont vu dans le geste d'Urbain VIII une simple concession d'indulgences (2), et dans le récit de la solennité du 19 mars, une vivante et ingénieuse description du feu d'artifice tiré à l'occasion de la fête du glorieux patriarche saint Joseph (3).

En lisant la Relation de 1637, Georges Goyau, de l'Académie française, a si parfaitement perçu dans la formule du Père Le Jeune : « le patriarche saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France », l'écho de la déclaration du Père Le Caron, qu'il l'a employée pour rappeler l'acte de 1624 ; « Solennellement, dit-il, les Franciscains venaient de proclamer « le patriarche saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France » ; et sous cette insigne tutelle ils voulaient qu'au Canada l'Église crût et se multipliât ». (4)

(1) *The Jesuit Relations and allied documents*. Cleveland.

(2) *Ibid.* Vol. XI. Préface, p. 2 : « The Pope has sent them plenary indulgences for certain feast days. »

(3) *Ibid.*, p. 3 : « A vivid and ingenious description is given of the fire-works with which was celebrated the feast of the glorious Patriarch saint Joseph. »

(4) *Les Origines religieuses du Canada*. Nouvelle édition. Paris, p. 87.

Benjamin Sulte, dans une étude ayant pour titre : *La Saint Joseph*, dit : « En 1637, les Récollets n'y étaient plus (au Canada), mais les Jésuites se montraient fidèles à l'usage établi » (celui de la célébration de la fête patronale). Que présente-t-il pour preuve de cette fidélité ? Le texte du Père Le Jeune sur la fête de saint Joseph en 1637. (1)

Claude de Bonnault, à la suite d'un extrait du livre : *La famille chrestienne sous la conduite de saint Joseph*, Paris, 1644, fait cette réflexion : « Sept ans auparavant, en 1637, saint Joseph, patron du Canada depuis 1624, avait été solennellement fêté en cette qualité. » (2)

Le Père Lecompte, Jésuite, dans sa brochure : *Le premier patron du Canada*, rattache le patronage de saint Joseph sur ce pays au seul acte de 1624 et, avec le Père Le Jeune, il signale la fête du 19 mars 1637, simplement, comme une des grandes solennités de la colonie : « Dès 1624, dit le Père Lecompte, saint Joseph était choisi comme patron spécial de la Nouvelle-France. » Il cite à ce propos le témoignage du Père Le Caron et ajoute : « En 1637, le Père Le Jeune, de la Compagnie de Jésus, pouvait écrire de Québec : « La fête du glorieux patriarche saint Joseph, père, patron, et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays. » Suivent quelques autres passages du texte du Père Le Jeune. (3)

Assurément, ces auteurs, et d'autres encore, tous parfaitement convaincus de l'excellence de l'acte de 1624, ne partagent pas, au sujet de la Relation de 1637, la manière de voir de l'abbé Faillon.

Il est donc évident, qu'en 1637 le gouverneur, les Jésuites et les colons ne songèrent pas à renouveler l'acte de 1624, mais à célébrer en vertu de cet acte, la fête patronale de la Nouvelle-France. Et de ce fait, on peut déduire très légitimement que le gouverneur, les Jésuites et les habitants estimaient valable et définitif le choix, fait en 1624, du saint patron de la colonie.

Ainsi donc, les allégations de l'abbé Faillon, uniquement basées sur une fausse compréhension de la solennité de 1637, sont dépourvues de toute valeur historique.

(1) *Bulletin des Recherches historiques*. XXII. 1916, p. 77.

(2) *Bulletin des Recherches historiques*. XXXVIII. 1938, p. 342.

(3) *Oeuvre des tracts*, Montréal. Tract no 3, p. 6-7.

Les conclusions suivantes s'imposent assurément :

1° Le 19 mars 1637 ne fut pas témoin du renouvellement solennel du choix de saint Joseph pour patron du Canada.

2° Le 19 mars 1937 ne pouvant pas rappeler un fait inexistant, on a donc célébré à cette date un faux anniversaire.

3° Le patronage de saint Joseph sur la Nouvelle-France date uniquement du jour, à jamais mémorable, où, gouverneur, Franciscains et colons, au cours d'une grande solennité, et dans un même élan de foi et d'espérance, confièrent, en 1624, au chef de la Sainte Famille, les destinées de ce pays.

fr. ODORIC-M. JOUVE, o. f. m.

RÉPONSE

Le pays des Tsonnontouans (XLIII, p. 336).— Au numéro de novembre, 1937, du Bulletin, page 336, SAV désire savoir « Où habitaient les Tsonnontouans ? » Cette tribu, l'une des plus importantes de la confédération Iroquoise, occupait au temps de ses luttes contre les Français du Canada, la région nord-ouest de l'état de New-York actuel, comprise entre Seneca et la rivière Geneva, ayant pour chef-lieu le gros village qui portait leur nom situé près de l'endroit où se trouve Naples dans le canton Ontario. Vers le milieu du XVIIe siècle, les Tsonnontouans et d'autres Iroquois prolongèrent leur territoire à l'Ouest vers le lac Érié, et au sud, le long de l'Alleghany jusque dans la Pennsylvanie. Les terrains réservés à leurs descendants dans cette partie de l'état de New-York sont au comtés de l'Alleghany, Cattaraugus et Tonawanda.

REX.

UN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

Quel est, à votre avis, le chapitre le plus intéressant du roman de M. Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens* ?

Pour moi, c'est le chapitre où le vieux gentilhomme, M. d'Egmont, ruiné, désabusé, abandonné de tous, raconte son existence à son jeune ami, Jules d'Haberville. M. de Gaspé a mis d'autant plus de talent, de sincérité, de larmes, dans ces pages qu'il racontait sa propre existence, ses épreuves, l'abandon de ses anciens amis qu'il avait obligés aux jours de sa splendeur.

Écoutez M. d'Egmont parler à Jules d'Haberville :

« Je vais maintenant, mon cher Jules, te faire le récit de la période la plus heureuse et la plus malheureuse de ma vie : cinq ans de bonheur ! cinquante ans de souffrances ! O mon Dieu ! une journée, une seule journée de ces joies de ma jeunesse, qui me fasse oublier tout ce que j'ai souffert ! Une journée de joie délirante qui semble aussi aiguë que la douleur physique ! Oh ! une heure, une seule heure de ces bons et vivifiants éclats de rire, qui dilatent le cœur à le briser, et qui, comme une coupe rafraîchissante du Léthé, effacent de la mémoire tout souvenir douloureux ! Que mon cœur était léger, lorsque, entouré de mes amis, je présidais la table du festin ! Un de ces heureux jours, ô mon Dieu ! où je croyais à l'amitié sincère, où j'avais foi en la reconnaissance, où j'ignorais l'ingratitude ! »

Puis, M. d'Egmont parle des succès, des joies, des peines de sa longue vie. Il pleure en remémorant l'abandon de ses amis :

« Un seul, oui un seul, et celui-là n'était qu'une simple connaissance que j'avais rencontrée quelquefois en société, eut vent de la ruine qui me menaçait, s'empressa de me dire : Nous avons eu des affaires ensemble ; voici, je crois, la balance qui vous revient ; compulsez vos livres pour voir si c'est exact. »

« Il est mort depuis longtemps ; honneur à sa mémoire ! Que les bénédictions d'un vieillard profitent à ses enfants. »

M. Aubert de Gaspé écrivait ces lignes aux alentours de 1860. Cet unique ami était M. Philippe Panet, avocat, mort juge en 1855.

P. G. R.

LES AVENTURES DE M. D'ALEYRAC

ALEYRAC (*Aventures militaires au XVIII^e siècle* d'après les Mémoires de J.-B. d') p. p. Charles Coste. (Paris, 1935).

Cet ouvrage est instructif à plusieurs égards. Sur le Canada de 1755-1760, et sur la manière dont la France le perdit, il nous apporte un témoignage nouveau.

Le titre du volume est capable d'induire en erreur sur son contenu et, avant même qu'on l'ait ouvert, de prévenir contre lui. Qu'on ne craigne pas d'y trouver un arrangement plus ou moins romancé. Ce serait se tromper grossièrement. Le Commandant Coste, éditeur consciencieux, a reproduit, dans leur presque intégralité, les souvenirs de d'Aleyrac, sans guère toucher au texte, en l'éclairant par des notes et des pièces justificatives.

Ce d'Aleyrac était un officier de carrière, dont l'existence ressembla à beaucoup d'autres.

Cadet « à dix sept ans dans le régiment de Languedoc en 1754, il quitta l'armée en 1793 pour raison de santé, comme lieutenant-colonel ». Lieutenant dans Languedoc, dès 1755, il n'était passé capitaine dans cette unité, compagnie lieutenant-colonelle, qu'en 1768, et capitaine commandant, compagnie colonelle, que dix ans plus tard. Avancement surtout moral. A sa Compagnie, il acquérait le droit de donner son nom. En 1780, Louis XVI lui accorda la croix de Saint-Louis. En 1781, il fut nommé capitaine commandant de la Compagnie de grenadiers, toujours dans Languedoc. Il marquait le pas. Enfin en 1786, il recevait sa promotion au grade de capitaine commandant en chef de bataillon. Le 1^{er} janvier 1791, Languedoc devenait le 67^e régiment d'infanterie. L'année suivante, le comte de Narbonne, ministre de la Guerre, le faisait changer de corps pour l'élever au grade de lieutenant-colonel au 59^e régiment, ci-devant Bourgogne. Qualité en laquelle il prit sa retraite. Il est mort en 1796.

Suite de services méritoires, mais un peu ternes — sur lesquels heurusement deux campagnes projettent quelque intérêt : d'abord celle du Canada, puis celle de Corse de 1765 à 1768.

D'Aleyrac ne nous révèle rien qui modifie l'histoire des dernières années du Canada français. Il y aurait mauvaise foi à le lui demander. A un homme dans sa situation, on ne confie pas d'ordinaire des secrets importants. Mais il ne faut mépriser personne. Des observateurs mieux placés ont pu ne pas voir aussi bien. Peut-être n'ont-ils pas voulu toujours dire tout ce qu'ils savaient.

D'Aleyrac eut l'honneur de faire partie du premier corps des troupes de terre que la France fit passer en Amérique dès 1755. Il n'y avait pas encore eu de déclaration de guerre, mais les hostilités étaient engagées. Les Anglais ne cachaient pas leur intention de conquérir le Canada. Ils en prenaient les moyens. A leur stupéfaction, Louis XV riposta. Au mois d'avril, six bataillons d'infanterie montaient à Brest sur les vaisseaux du Roi. Jusqu'ici, nous étions persuadés que le zèle et l'ardeur des soldats, leur joie, leur empressement avaient témoigné clairement que s'ils partaient, c'était le cœur léger et de bonne volonté. Des officiers contemporains de l'événement, spectateurs et acteurs, l'affirmaient. Cet enthousiasme aurait-il été de commande ? Fallait-il en montrer dans les correspondances du temps ? Les Mémoires de d'Aleyrac ont été rédigés de longues années après. Il écrivait pour lui-même, il pouvait parler à son aise. Il ne dit pas que les fusiliers et grenadiers de la Reine, de Languedoc ou d'Artois, à l'idée de se battre au-delà des mers, dans les forêts du Nouveau-Monde, aient manifesté de tels transports d'allégresse. Un fait indiqué par lui, sans insister, donne à réfléchir : « On avait fait marcher 4,000 hommes de troupes à Brest, dont presque tous de la milice pour contenir les troupes à embarquer, en cas de quelque révolte ; mais elles ne firent aucune difficulté par suite de la liberté qu'on laissa à tout le monde. » Officiellement, il n'y eut donc que des volontaires à s'engager sur cette longue, très longue route qui, sans qu'ils le sussent, les menait aux bords de l'Ohio ou Belle Rivière. Admettons qu'il y eut consultation, consentement ? Mais dans quelle mesure, spontané et sans contrainte ?

D'Aleyrac se trouva à la bataille du baron de Dieskau, le général saxon qui commandait les troupes françaises, et fut défait sur le lac Saint-Sacrement le 8 septembre 1755. Il fut à la prise du fort George (1757) à la journée de Caril-

lon (1758), au siège de Québec et à la rencontre des Plaines d'Abraham (1759). En ce mois de septembre 1759, la Providence elle-même parut être anglaise. Humainement parlant, Wolfe avait toutes les chances contre lui : elles tournèrent toutes en sa faveur. Il joua l'impossible et il gagna. Il n'aurait pas réussi sans une série de faits qui n'auraient jamais dû se produire et qui cependant eurent lieu. A cette liste de hasards inouïs, convient-il d'en ajouter un ? D'Aleynrac nous certifie que, dans la nuit du 12 au 13 septembre, de bivouac sur les bords du Saint-Laurent, son attention fut éveillée par le bruit et le mouvement de l'armée ennemie. Il entendait les Anglais qui ramaient : à n'en pas douter, ils remontaient vers Québec ; de nouveau, ils allaient tenter une descente. En juillet, on les avait aperçus, attendus, repoussés. Sur mes avis, déclare d'Aleynrac. Derechef, la nuit fatale, il voulut avertir Montcalm. Son supérieur, M. de Marillac, capitaine dans Languedoc, à qui il avait été obligé d'en référer, garda l'information pour lui. Cet officier ne se rendait pas un compte exact des heures qu'il vivait, du pays où il était, de la situation tragique où le service du Roi l'appelait à tenir un rôle. Il pensait, il raisonnait, il agissait ou plutôt il n'agissait pas, tout comme s'il était toujours en France. Les affaires jugées par lui sans importance une fois écartées, de quoi entretenait-il toute la nuit son lieutenant ? « Des défauts d'exclusion qu'il trouvait à un nommé Dommange, sergent des grenadiers, pour être fait officier. » D'Aleynrac conclut avec philosophie, sans ironie : « Ce fut précisément par sa propre mort à la bataille... que ledit Dommange fut fait officier le 15 octobre suivant par promotion de M. le chevalier de Lévis. » « Il semble, ajoute-t-il, que le chevalier de Marillac ait voulu se faire tuer à la bataille de Québec... pour se punir lui-même de la négligence qu'il avait apportée à mes avis. » En 1794, d'Aleynrac ne se sentait pas encore d'humeur à lui pardonner.

Il avait combattu à Sainte-Foy (1760). Croyons-le lorsqu'il avance que ce jour-là, il sauva la vie à son général. « S'étant un peu trop avancé, il était prêt à être coupé et pris ou tué par les Anglais, lorsqu'il m'envoya une ordonnance à cheval pour nous faire attaquer environ cent Anglais. Ce que je fis d'une manière si active et si déterminée que M. le

Chevalier de Lévis fut en peu de temps hors de danger et lui favorisai à propos sa retraite. »

Mais le destin s'était prononcé un an auparavant. A la première bataille de Québec, un empire s'était écroulé : l'Amérique ne serait pas française. Tout ce qui avait été au pouvoir de Lévis, ç'avait été de montrer que, s'il avait commandé en chef en 1759, la roue de la fortune eût sans doute tourné dans un autre sens. Le 8 septembre, Montréal capitulait.

Les bataillons français retraversèrent l'Atlantique. Ce qui en restait. De 556, hommes, officiers et soldats, du second de Languedoc, il n'en revenait que 51 en tout.

Ses années de Canada marquèrent dans la vie de d'Aleynrac. Assurément il y avait tenu registre non seulement de ce qu'il faisait, mais de ce qu'il voyait. En guise de préface au récit de ses campagnes, il décrivit la colonie : essai de géographie physique et humaine. Dans un copieux chapitre, il est parlé des sauvages.

On a le droit aujourd'hui d'affirmer que l'histoire économique et sociale est la véritable histoire sans courir grand risque d'être contredit. Sous cet angle, on se plaît à envisager peu à peu le passé de la France, et, ma foi aussi, le développement du Canada. Que nous apprend d'Aleynrac ? Ne nous leurrions pas d'illusions : pas grand chose. Comme presque tous les gens instruits qui vinrent dans la Nouvelle-France des dernières années, il avait lu Charlevoix. Il ne l'avoue pas, il pouvait ne pas l'avouer. Il s'en est inspiré, parfois il l'a copié. C'est évident. Condamnerons-nous pour cela sa déposition ? Que non. Entre le Canada de 1721 et celui de 1755, probablement n'a-t-il pas constaté de différences sensibles, et lui a-t-il semblé que Charlevoix écrivant à la perfection, plutôt que de redire très mal ce qu'il avait dit très bien, il était autorisé à lui faire quelques emprunts.

Qu'appartient-il en propre à d'Aleynrac ? Il confirme l'enquête de Charlevoix, mais en mettant de temps en temps, sur telle ou telle particularité, un accent personnel. Les habitants, à qui il a eu affaire, sont « bien faits, grands, robustes, adroits à se servir du fusil et de la hache ». Ils portent un vêtement national : le capot qui enveloppait son homme des oreilles aux mollets ; une ceinture et un capuchon

le complétaient. Ils habitent des maisons bien construites, bien distribuées — en pierre ou en bois — garnies de vitres aux fenêtres et toujours bien chauffées. Chauffées par ces fameux poëles que l'on fabriquait — sans sortir de la Colonie — aux forges de Saint-Maurice. Ils parlent « un français pareil au nôtre ». Patois ou dialecte, on ne sait ce que c'est en ce pays. Il n'y avait pas une langue pour les paysans, une autre pour les seigneurs ou les bourgeois. Cause d'inégalité supprimée, différence sociale en moins. Est-ce par cela seulement que les gens se ressemblent au Canada ? Ces habitants ou cultivateurs vivent sur leurs domaines comme de petits gentilhommes de France. Et comme tels ils se regardent, ils entendent être traités. N'en manquent point parmi eux qui se souviennent d'avoir été nobles — dans l'ancienne France, voire même dans la Nouvelle. La crise du service privé sévit chez eux. L'orgueil du Canadien répugne à se donner un maître ; peu ou pas de domestiques en Amérique sous cette latitude. De certains métiers, ils ont horreur parce qu'ils les jugent bas, indignes. La répulsion qu'ils leur inspirent, on ne pourra la vaincre. Si on veut des ramoneurs — et il en faut dans une contrée où l'incendie est un mal endémique — on doit les faire venir de Savoie. Parce qu'ils entendent qu'on les respecte, ils commencent par se respecter eux-mêmes. Entre eux, ils « s'appellent tous monsieur et madame ».

Distinguer le rang des femmes d'après leur costume est difficile : autant dire impossible. « Le luxe est poussé jusqu'au dernier point. Il n'est pas jusqu'aux paysannes qui ne portent des robes de chambre et des casaquins de soie, ainsi que des coiffes de dentelles et des souliers de damas. » Les servantes elles-mêmes s'habillaient d'étoffes d'or, d'argent, de soie. Et le tout ajusté à la mode de Paris. Car on la suivait, avec un peu de retard, bien excusable.

Une civilisation, selon Emerson, est le produit de l'influence des femmes. Or il y a eu une civilisation canadienne, aux bords du Saint-Laurent, sous le régime français. Qu'était-ce donc que ces femmes, animatrices des idées, arbitres des mœurs, conseillères des hommes, dictatrices du goût ? Des créatures « belles et spirituelles » déclare d'Aleynrac. En cet endroit, il y a unanimité. La meilleure réussite de la France en terre d'Amérique n'a-t-elle pas été la création

d'une variété imprévue de l'espèce humaine, la race canadienne ? Les hommes y étaient devenus des sur hommes dont les forces avaient reculé, au dire des contemporains, les limites de l'endurance. Il y eut parmi eux — et ils n'ont pas été rares — de magnifiques exemplaires de héros. Quant aux femmes, c'était plus que des femmes ou si l'on veut, des femmes, au plein sens du mot, d'affolantes tentatrices. Des expériences personnelles avaient-elles donné à d'Aleynrac de particulières raisons de les apprécier ? Sur ce point il s'est abstenu de toute communication.

On aurait pu s'imaginer qu'à la campagne, chez les habitants, avec l'humeur indépendante, le goût de l'isolement de ces propriétaires-cultivateurs, on prenait la vie plus au sérieux, on se mêlait moins que dans les villes, chez les officiers ou les marchands. D'Aleynrac ne nous permet pas de garder cette illusion. Il note, en 1758, que le logement des soldats chez les paysans donne lieu à des différends. Et à cause de quoi ces différends ? A cause des femmes. Les Canadiens, bonnes gens, devaient être habitués aux mésaventures conjugales. Mais ils ne s'y résignaient pas toujours. Leur langue en témoignait. Selon une vieille habitude de langage regrettée par Voltaire, ils attribuaient « au mot sot la signification d'homme trompé par sa femme. Si employant cet adjectif, ils n'ajoutent : honneur à ta femme ou à ta mère, réserve qui montre qu'il s'agit d'un badinage, il est tenu pour l'insulte la plus grave qui soit. »

D'Aleynrac a silhouetté la physionomie du Québec de 1755 d'un raccourci suggestif. « Québec est bien habité, c'est une ville de plaisir et d'amusements. Le sexe y est fort beau. » Les dames et demoiselles de Montréal étaient peut-être moins élégantes et le ton des réunions, moins empreint du bel air. Ainsi en jugeait-on à Québec. Mais n'importe, on s'amusait dans la seconde ville de la colonie autant que dans la première — et aux Trois-Rivières, on ne s'ennuyait pas non plus.

On lisait beaucoup — et d'assez bonnes choses, ce qu'on lisait en France à la même époque. On écrivait énormément. Mme Bégon, une Canadienne de ce temps, avait « un tas de lettres à lire » et à faire. Des jours entiers se passaient pour elle en correspondance. Elle finissait par craindre qu'il ne lui vînt des cors aux doigts ou que sa main ne s'attachât

à sa plume. On jouait avec fureur — souvent toute la nuit, jusqu'à 5 heures du matin. On dansait avec frénésie, tous les soirs à de certains moments, jusqu'à deux heures quand on était sage, et d'autres fois jusqu'à sept ou huit.

La folie du plaisir, devant le danger si proche, tournait toutes les têtes. Les femmes se montraient enragées de mondanité. Maladies, religion, deuils, rien ne les arrêtait. Les croyait-on mourantes : elles avaient à cœur de manifester qu'elles faisaient de leur corps ce qu'elles voulaient.

Une délicieuse désinvolture, une charmante indulgence mutuelle présidaient aux relations de société, aux rapports entre hommes et femmes. On ne jugeait pas, on ne cherchait pas à savoir ! — c'eût été de mauvais genre, et combien plus de s'indigner ! Un beau jour de 1752, dans la semaine de Pâques, le lieutenant général de Montréal, M. de Monrepos — que l'on appelait couramment le juge — offrit un grand dîner. Il était célibataire, et ne manquait pas de génie : avec des appointements de quelques centaines de livres, il vivait comme s'il eût eu trente mille francs de rente. Pour l'aider à les dépenser — on n'économisait guère au Canada — il avait installé chez lui Mme de Périgny, née Couraud de la Coste. Par son mari, un d'Aillebout, par elle-même, elle appartenait aux principales familles du Canada. M. de Périgny, voyageait dans les pays d'En-Haut, c'est-à-dire dans l'Ouest : il y faisait la traite des fourrures. Pendant ses absences, sa femme se regardait comme libre : avait-elle tort ? L'opinion publique ne la désapprouvait pas. Sans aucune gêne, elle faisait les honneurs de la maison de Monrepos. Lors du dîner pascal, elle n'y manque point. Et personne ne s'avisa d'en paraître offusqué. « Rien n'était plus magnifique. » Qui donc le juge traitait-il ce jour-là ? « Tous les états ecclésiastiques » de la Nouvelle France : M. l'évêque en tête, dix ou douze prêtres, deux Jésuites, trois Récollets.

En dépit de la guerre, de la famine, de la catastrophe finale, années heureuses que celles-là, et pour d'Aleyrac, trente ans plus tard, heureux souvenirs.

Claude de BONNAULT

PÉNIBLE ANNIVERSAIRE

En 1877, il y a soixante ans, le commerce montréalais traversa une crise néfaste, comme il s'en est vu guère. Les faillites des petits et des gros marchands furent nombreuses et il serait impossible d'en faire le tableau complet. On peut cependant, d'après le *Foyer domestique* de 1878, se faire une idée du désarroi des affaires par une liste des principales maisons qui déposèrent leur bilan :

Muir — Evan & Cie, nouveautés.....	\$300,000
J. & R. O'Neil, nouveautés.....	200,000
B. Coperman, épicier.....	25,000
S. Ollendorf, bijoutier.....	75,000
Heyneman & Harris, tabac.....	50,000
H. J. Gear, importateur.....	60,000
John Hatchette & Co., épiciers.....	176,000
H. J. Tiffin & Co., importateurs.....	120,000
G. Thompson, thé.....	60,000
J. Brunel, entrepreneur.....	100,000
Rafter & Cie, nouveautés.....	116,000
J. A. J. Craig, meubles.....	50,000
Young, McNaughton & Cie, faux cols et chemises.....	244,000
J.-N. Duprés, nouveautés.....	100,000
R. J. Dunn & Cie, nouveautés.....	330,000
V. Hudon, nouveautés.....	150,000
J. G. Kennedy & Co, nouveautés.....	100,000
J. L. Béliveau & Cie, ferronnerie.....	17,000
Fees & Frères, meubles.....	100,000
Mulholland & Baker, ferronnerie.....	760,000
W. P. Barclay & Cie, chaudières.....	200,000
J. Fraser, nouveautés.....	220,000
W. S. Wood & Cie, nouveautés.....	200,000
Donavan & Moran, tanneurs.....	120,000

A New-York, il y eut 846 banqueroutes, dont six avec un passif de plus d'un million.

Ajoutons que quelques-unes de ces maisons obtinrent des créanciers des concessions suffisantes pour leur permettre de reprendre pied et de redevenir florissantes.

E.-Z. MASSICOTTE

L'ASSASSINAT DE D'ARCY MCGEE

Le 6 avril 1868, dans la soirée, D'Arcy McGee avait pris part au débat à la Chambre des Communes. Il défendit sir Charles Tupper violemment attaqué par le député Parker, de la Nouvelle-Écosse. McGee était un des meilleurs orateurs de la Chambre. Il termina son éloquent discours en disant : « La populacerie ou la popularité du moment ne doit pas entrer en ligne de compte pour juger un vrai serviteur du peuple. Celui qui bâtit sur la popularité élève un édifice sur le sable mouvant. L'homme public qui se sacrifie pour ses principes et leur triomphe est bien au-dessus du vulgaire chasseur de popularité. Ce serait une lâcheté d'écraser l'homme public qui s'est sacrifié lui-même pour le succès de la Confédération. » M. McGee faisait ici allusion à sir Charles Tupper qui avait tant fait pour amener la Confédération. Le pauvre McGee était loin de se douter que, deux heures plus tard, lui-même donnerait sa vie pour le succès de la cause qu'il défendait. Le débat se termina un peu après une heure du matin, le 7 avril. McGee sortit de la Chambre en compagnie de son ami Macfarlane. Les deux hommes se laissèrent au coin des rues Sparks et Metcalfe (Ottawa). Quelques minutes plus tard, McGee introduisait sa clef dans la porte de sa pension, rue Sparks. Juste à ce moment, un inconnu sortit de l'ombre, s'approcha du député McGee et lui tira une balle dans la tête. McGee tomba sur le perron de la maison sans proférer une parole. La mort avait été instantanée. L'assassinat de D'Arcy McGee souleva l'indignation populaire dans tout le Canada. Le gouvernement du Canada offrit une somme de \$5,000 pour l'arrestation du coupable. De leur côté, la province de Québec et la ville d'Ottawa promirent chacune \$2,500 pour la découverte du lâche assassin. Heureusement, l'inconnu, en se sauvant, avait laissé des traces dans la neige fraîchement tombée. De déductions en déductions, les détectives parvinrent à retracer un férian notoire, James Whelan, qui avait été vu dans la galerie de la Chambre pendant le discours de McGee. Un nommé Lacroix avait d'ailleurs vu Whelan commettre le crime. Il fut le principal témoin contre Whelan aux assises cri-

minelles de 1868. Whelan monta sur l'échafaud le 11 février 1869. Il avait nié son crime jusqu'à la fin mais la preuve contre lui ne laissa aucun doute dans l'esprit des jurés. On a dit que le bras de Whelan avait été armé par les chefs Fenians qui en voulaient à D'Arcy McGee. Celui-ci, à plusieurs reprises, avait dénoncé la secte fénienne en Chambre et sur les tréteaux publics. Rien de tel ne fut prouvé au procès de Whelan, qui, il est vrai, était Fenian, mais, très probablement, avait agi seul dans un accès de fanatisme. Le compte rendu du procès de Whelan pour le meurtre de l'honorable D'Arcy McGee a été publié en brochure par le *Journal de Québec*, en 1868.

P.-G. R.

QUESTIONS

A-t-il été publié un livre ou une brochure sur *le mal de la Baie Saint-Paul*? Pouvez-vous me citer des articles de revues ou de journaux sur cette maladie étrange?

M. D.

Un vieux document que j'ai sous les yeux mentionne les *portes* de Montréal en 1759. Quand les portes de la métropole ont-elles disparu? Combien y en avait-il?

Mont.

Avons-nous une liste des Récollets morts au Canada sous le régime français?

XXX.

Quelle est l'origine du nom Dalibaire appliqué à un canton de la province de Québec?

G. B.

LA FAMILLE FERQUEL

Si vous cherchez le nom Ferquel dans le dictionnaire Tanguay, vous ne le trouverez pas. Par une manifeste erreur de copiste, il est devenu *Serquelles* et il agrmente le tome VII, p. 173.

Dans les registres de l'état civil, les déformations de ce patronyme sont fréquentes. Guidés, on imagine, par la prononciation défectueuse des comparants, les officiants écrivent : Fertiel, Farquelle, Friquet, Forthuel, Forthier, etc. ; toutefois, c'est à un *clergyman* de race française que l'on doit la plus singulière « transformation » et il en sera question plus loin. Pour l'instant, disons que c'est en aidant le distingué W. Sherwood Fox, président de l'Université of Western Ontario, à retracer ses ancêtres maternels que nous avons relevé ces irrégularités et que nous avons, en outre, pu réunir assez de notes, pour dire quelques mots sur une famille dont la brève histoire ne manque pas d'incidents peut-être curieux.

* * *

Le 11 février 1757, le notaire Gervais Hodiesne dressait un contrat de mariage dont voici des extraits.

Le futur, Gérard Ferquel dit Larose, soldat de la compagnie de M. de Montredon, régiment de Béarn, en garnison à Longueuil, était fils d'un vigneron, domicilié en la paroisse de Chambrun (1), diocèse de Metz, en Lorraine.

La future, Marie-Louise-Amable, fille du *voyageur* Louis Dufaut et de Marie-Louise Lussier avait été baptisée, à Longueuil et n'avait que dix-sept ans.

Le mariage fut célébré le 14 février 1757.

Par le contrat « pré-nuptial », dame Ferquel recevait « en avancement d'hoirie » des meubles et des animaux valant 500 livres, plus une terre et une créance hypothécaire. Peu de soldats épousaient une femme mieux avantagée, cependant voyez comme le hasard peut anéantir des espérances bien fondées.

(1) Le notaire a écrit lisiblement *Chambrun* ; au registre, le curé mettra « Chambré », tandis que Mgr Tanguay, dans son dictionnaire a inscrit « Charabré ». Qui a raison ?

La capitulation de Montréal et le changement de régime ont-ils démoralisé le nouveau marié et amené à faire prendre à son épouse une décision qui étonne ? En tout cas, par-devant Hodiesne le mari et sa femme déclarent, au mois de mai 1761, « être sur le point de partir du pays pour aller en l'ancienne France et ils retrocèdent les immeubles qu'ils ont reçus de M. et Mme Dufault. Puis ceux-ci donnent à leur fille « cent livres en espèces » et « mil cinq cents livres en billets imprimés du trésor ».

* * *

Que se passe-t-il ensuite ? Évidemment, pour raisons plausibles, Ferquel se fait confier l'argent et les bons, puis décide de partir seul... Agissait-il de bonne foi ? Il laissait ici, sa jeune femme, une fille, Marie-des-Anges née le 21 novembre 1759, aussi, un fils qui devait naître en décembre 1761 et être prénommé Joseph-Thomas (1).

Personne n'entend plus parler du soldat Ferquel. Périt-il en mer ? Fut-il assassiné et dévalisé ? Chose certaine, il ne se rendit pas à son pays d'origine, car en 1788, l'abandonnée dame Ferquel, son fils et sa fille, envoient au bailliage de Metz, une procuration dressée par les notaires DeLisle et Papineau. Étant constaté que Gérard Ferquel, absent depuis 26 ans n'a jamais donné de nouvelles, sa part des biens de famille est dévolue.

* * *

Auparavant, le 27 mars 1779, le pasteur anglican, David-Chabrand Delisle avait célébré le mariage de Marie-des-Anges Ferquel (2) avec James Fox, soldat qui avait quitté les États-Unis durant la révolution pour venir demeurer au Canada.

En 1788, James Fox s'essaya dans l'industrie hôtelière et loua une maison au faubourg Saint-Laurent mais l'inactivité des affaires l'obligea en 1790, d'aller s'établir dans Ontario où il eut plus de succès et où demeurent encore ses descendants.

(1) Dans l'acte de baptême, l'officiant nomme le père, Gérard Friquer, et il ajoute qu'il est en route pour la France avec son régiment.

(2) C'est dans cet acte que le Révérend D.-C. Delisle, par une distraction inexplicable nomme la jeune femme *Ferkethere*.

* * *

Le deuxième enfant du colon Ferquel, Joseph-Thomas, adonné au métier d'orfèvre, épousa, le 23 novembre 1789, Marie Clément-Rollin qui mit au monde treize rejetons et décéda au mois de décembre 1813.

Six mois plus tard, le veuf convolait avec demoiselle Marie Hubert. Cette fois l'officiant le gratifie du nom de *Forthiel dit Dufaut* (1) et lui donne comme métier celui de « faiseur de chapelet ». Dans un acte antérieur on s'était servi d'une expression plus rare et plus jolie : *patenôtrier*. Toutefois, cet artisan montréalais ne paraît pas avoir cessé d'être orfèvre, car c'est la qualité que lui accorde son acte de sépulture, en 1816.

* * *

Comme Mgr Tanguay n'indique pas, dans son dictionnaire, où et quand, Gilles Dufaut (arrière grand-père de dame Gérard Ferquel) avait pris femme ni de quelle province de France il était, notre correspondant s'est demandé si les archives de Montréal n'auraient pas réponses à ses questions. Il avait raison, car les renseignements désirés se trouvent dans le contrat que le notaire Adhémar, de passage à Saurel, dressa le 26 juillet 1678, quelques jours après le mariage (2).

Gilles Dufaut était originaire de Châteauneuf, diocèse de Cornouaille, en Basse-Bretagne. Quant à sa femme, Françoise Siméon (ou Simon) elle venait de Magon, en Normandie.

* * *

Encore un mot. M. Sherwood Fox explique comme suit le nom du colon. L'ancienne appellation géographique complète du lieu de naissance du sieur Dufaut serait Châteauneuf-du-Faou. Ce dernier terme désignait un arbre qui abonde en Bretagne. Ce serait donc des mots *du faou* que proviendrait le patronyme du colon.

Cette assertion est corroborée par Mgr Tanguay (III, 500), car il signale que certains Dufaut se nommèrent Dufaux.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Ici, on fait porter au marié les noms de son père et de sa mère.

(2) Le jour de la cérémonie, faute de notaire, un brouillon de conventions avait été préparé et signé par les futurs et leurs amis.